

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <hr/> <p>VILLE DE BETHEMONT-LA-FORET</p> <p>Département du Val d'Oise</p> <p>Arrondissement de Pontoise</p> <p>Canton de Domont</p> <hr/> <p><u>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</u> <u>DU CONSEIL MUNICIPAL</u></p>	<p>Délibération n° : 061-2020</p> <p>Du : mercredi 2 décembre 2020</p> <p>Nombre de Conseillers : en exercices : 11 présents : 10 votants : 11</p> <p>Date de la convocation : 28 novembre 2020</p>
--	---

L'an deux mille vingt, le deux décembre, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Didier Dagonet, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Didier Dagonet, Maire,
Madame Isabelle Oger, Adjointe au Maire,
Messieurs Thierry Vincent, Michel Monteiro, Adjoint au Maire,
Mesdames Morgane Auger, Béatrice Brun, Malvina Boquet, Conseillères Municipales,
Messieurs Patrice Glandières, Bernard Gourdy, Jean-Baptiste Rouault, Conseillers Municipaux,

ETAIT ABSENTE :

Madame Sophie Papon, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Malvina Boquet, Conseillère Municipale,

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Michel Monteiro, Adjoint au Maire,

ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION :

Madame Laurence Guérault, Secrétaire de Mairie,

OBJET : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention de groupement de commandes relatif aux services de télécommunication

Sur le rapport de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Le Conseil Municipal,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1414-1 et suivants,

Vu, les articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la Commande Publique,

Vu, la convention constitutive du groupement de commandes relatif aux services de télécommunications,

Considérant, l'intérêt de rejoindre ce groupement de commandes en termes de simplification administrative et d'économie financière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	11	-	-

Accepte, la constitution d'un groupement de commandes, entre les villes de l'Isle Adam, Béthemont-la-Forêt, Chauvry, Mériel, Nerville-la-Forêt, Presles, Villiers-Adams et de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêt en vue de la passation du marché public de services de télécommunications.

Désigne, la commission de d'appel d'offre du coordonnateur comme commission d'appel, d'offres du groupement.

Autoriser, Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes

Dit, que le présent acte est susceptible d'un recours qui devra être formé dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'appel compétente étant celle de Versailles) (Art. R 421.1 à 5 du Code de Justice Administrative).

Pour extrait conforme au registre

Fait à Béthemont-la-Forêt, le 02 décembre 2020

Didier DAGONET



Maire de Béthemont-la-Forêt

